

CERTIFICAT

PLAQUES DE PLÂTRE CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS

Le CSTB atteste que les produits mentionnés en annexe sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « NF 081 » en vigueur après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **KNAUF**
Zone d'Activités
FR - 68600 WOLFGANTZEN

Usine de **DE - 97343 IPHOFEN**
Code usine **29**

Le droit d'usage de la marque NF Plaques de plâtre pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° PP/50/01 du 13 décembre 2017
Décision de reconduction n° PP/50/03 du 09 avril 2019
Cette décision annule et remplace la décision n° PP/50/02 du 29 mars 2018
et ses reconductions associées

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide jusqu'au 09 juillet 2020
Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet <http://evaluation.cstb.fr> pour en vérifier sa validité

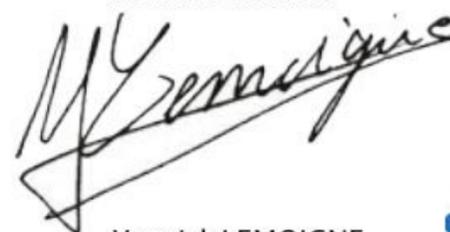
CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Profondeur et largeur des amincis
Déformation sous charge, sens longitudinal et transversal
Déformation résiduelle sens longitudinal et transversal
Résistance à la rupture par flexion, sens longitudinal et transversal
Dureté superficielle
Caractéristiques dimensionnelles

Absorption d'eau en surface
Absorption d'eau après immersion

*Ce certificat comporte : 2 pages
Correspondant : Sylvain GIRY
Tél. : 01 64 68 88 26*

Pour le CSTB
Pour le Président



Yannick LEMOIGNE

PLAQUES DE PLÂTRE
Décision de reconduction n° PP/50/03 du 09 avril 2019
Code usine : 29
ANNEXE

Référence commerciale	Type (1)	Forme des bords (2)	Epaisseur en mm	Longueur en m	Largeur en m	Date d'effet

(1) Les plaques de type "F" doivent présenter les mêmes caractéristiques que les plaques de type "A". Leur résistance au feu, qui ne peut être appréciée que par des essais sur ouvrages complets, n'est pas traitée par la norme NF EN 520 et la marque NF.

(2) BA : Bords amincis - BB : Bords biseautés - BD : Bords droits - BM : Bords mixtes